

## RENCONTRE DES CONSEILS D'ORIENTATION PARITAIRES D'AKTO EN OUTRE-MER : SUR CHAQUE TERRITOIRE, CIBLER, ADAPTER ET RENFORCER L'ACTION

Paris, le 5 Décembre 2024. **En 2024, une délégation de l'opérateur de compétences AKTO est allée à la rencontre des 6 Conseils d'orientation paritaires (COP) dans les territoires d'outre-mer : à Saint-Pierre-et-Miquelon, en Martinique, en Guadeloupe et en Guyane, à la Réunion et à Mayotte. Ces déplacements ont été l'occasion de mesurer l'étendue et l'impact croissant des actions mises en place sur les 12 derniers mois et de partager les plans d'actions 2025 à déployer à l'échelle territoriale et sectorielle, au regard des problématiques économiques et sociales spécifiques à chaque territoire d'outre-mer.**

Le Conseil d'administration d'AKTO est mobilisé de longue date pour accompagner les entreprises et les salariés de ses branches en outre-mer. Aujourd'hui, c'est une équipe de **65 personnes**, répartie sur les différents territoires, qui intervient pour le compte des branches des secteurs des services relevant d'AKTO, mais aussi en délégation de service pour l'Opcw Atlas et Opcw 2i. AKTO est également OPCO unique dans les territoires de Mayotte, Saint Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre et Miquelon.

### Des territoires avec des besoins uniques en termes d'emploi et de formation

Les territoires d'outre-mer font tous face à un taux de chômage particulièrement élevé (de **9,9 % en Martinique à 20,2 % à la Réunion** au 3<sup>ème</sup> trimestre 2023) par rapport à la moyenne nationale (7,9 %). Ces taux de chômage s'expliquent en partie par la démographie : alors que certains territoires comme la **Guadeloupe et la Martinique** voient la majorité des jeunes en âge de travailler partir vivre dans l'Hexagone attirés par des offres de formation ou d'emplois attractifs, d'autres au contraire ont une population extrêmement jeune, comme la **Guyane, la Réunion et Mayotte** qui fait face à un manque de qualification et d'accès à l'emploi.

Ces facteurs concourent parfois à une tension forte sur les métiers des branches relevant du champ d'AKTO dans les territoires d'outre-mer :

- La **branche Travail Temporaire** : BTP - maçon coffreur, maçon VRD ; Industrie - canalisateur, soudeur ; Logistique - préparateur de commandes ; Grande distribution - employé commercial ;
- La **branche Hôtels, cafés, restaurants** : Femme de chambre, Cuisinier, Commis de cuisine, Serveur en salle, Réceptionniste, Agent polyvalent de maintenance ;
- La **branche Transport et travail aérien** ;
- La **branche Prévention et sécurité** : Agent de Prévention Sécurité (APS), Agent de Sécurité cynophile (ASC)
- La **branche Restauration rapide** : Equipier Polyvalent de Restauration Rapide ;

- La **branche Propreté et services** : Agent d'hygiène et de Propreté ;
- Les **branches Entretien et location textile** (Employé polyvalent) et **Organismes de formation** (Assistante formation) en Martinique en particulier ;
- Les **métiers de la santé, du social et du médico-social** (infirmière, médecin, assistant de vie aux familles, éducateur spécialisé...) principalement à Mayotte.

### Développer l'accès aux compétences de base

Nombre de salariés dans les territoires d'outre-mer font également face à des problèmes de maîtrise des compétences de base (lire, écrire, compter, utiliser les outils numériques, etc.), ce qui limite leur capacité à accéder à certaines formations, trouver ou rester dans l'emploi. Selon l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), le taux d'illettrisme des jeunes participant à leur Journée Défense et Citoyenneté dans les départements d'outre-mer en 2021 variait de 10 % à 46 %, contre 4,6 % pour la moyenne nationale.

Pour répondre à cet enjeu, **AKTO mobilisent ses fonds et référence de nombreux organismes de formation** spécialisés sur les compétences de base, de façon à mettre en visibilité et en proximité, les solutions pédagogiques et financières actives sur chaque territoire d'Outre-mer.

**AKTO poursuit également son partenariat avec l'ANLCI afin de favoriser l'accès aux compétences de base.** En Guyane, AKTO a par exemple déployé CléA Apprentissage, un projet expérimental visant à faciliter l'accès aux compétences et savoir-faire de base par 54 jeunes en alternance, afin de sécuriser leurs parcours d'apprentissage et les maintenir dans l'emploi.

Le partenariat en cours avec le Service militaire adapté est aussi une initiative qui vise à intégrer les compétences de base dans un parcours de formation complet. Le déplacement de la délégation d'AKTO dans les territoires d'outre-mer a permis de signer **les premières conventions de partenariat régionales à la Réunion et à Mayotte, toutes deux relevant du nouveau millésime d'accord-cadre conclu à l'échelle nationale avec le Service militaire adapté (SMA)**. L'ambition partagée étant que, désormais, les jeunes qui seront reçus par le SMA s'inscrivent dans des parcours globaux, leur permettant de bénéficier d'une étape de pré-apprentissage professionnalisant assuré par chaque RSMA selon les filières ouvertes dans chaque territoire. Ils se verront proposés ensuite et le plus tôt possible dans leur parcours, de poursuivre leur apprentissage dans les CFA dont la cartographie est propre à chaque région, afin de favoriser une inclusion durable dans les branches professionnelles relevant d'AKTO.

### Favoriser l'accompagnement social pour sécuriser l'apprentissage

En écho aux problématiques sociales exprimées par les COP, les membres de la délégation paritaire et technique d'AKTO ont été plus particulièrement sensibilisés à l'enjeu de la poursuite du soutien à l'accompagnement social des jeunes alternants. En 2023, **378 apprentis ont pu bénéficier de cet accompagnement social** et **262 à fin septembre 2024** sur l'ensemble des

territoires ultra-marins. À [La Réunion](#), une initiative de facilitation de cette démarche est en cours par l'intermédiaire d'un prestataire externe mandaté par les CFA, et qui intervient pour soutenir les jeunes dans leurs parcours en faisant intervenir des professionnels capables de gérer des problématiques clés à cette période de la vie. Cette approche a été partagée avec les membres du COP de [Mayotte](#), eux-mêmes attachés à trouver des solutions impératives et urgentes face aux difficultés de transports des jeunes alternants.

### **La mobilité : une liberté essentielle pour se former, quels que soient les publics**

Pour résoudre leur problématique de qualification, les jeunes de la majorité des territoires d'outre-mer font face à une offre de formation parfois restreinte voire inexistante sur certains métiers. Afin de bénéficier de formations spécifiques, [AKTO inscrit son action dans la continuité aux côtés de l'Agence de l'Outre-Mer pour la Mobilité \(LADOM\) pour financer le déplacement des salariés ou demandeurs d'emplois vers l'Hexagone ou intra-outremer.](#)

Concernant les salariés des entreprises, c'est une enveloppe de [200 K€ qui est mobilisée annuellement par le Conseil d'administration pour prendre en charge le déplacement des stagiaires ou des formateurs](#), afin de garantir le développement des compétences et l'accès à la qualification des salariés des entreprises de moins de 50 salariés, quelles que soient les branches professionnelles concernées.

### **Renforcer les partenariats avec les acteurs institutionnels sur chacun des territoires**

Enfin, cette série de déplacements assurés par M. Laurent BARTHELEMY, Président, les représentants de cinq des organisations syndicales de salariés pour le compte du Vice-Président M. Jean HEDOU, Mme Valérie SORT, Directrice générale et Mme Silvia RODRIGUEZ, Secrétaire générale a été mis au profit d'échanges avec les acteurs institutionnels régionaux dans la perspective à la fois de l'élargissement et de l'enrichissement des leviers opérationnels et financiers attendus des conventions conclues avec AKTO. Par exemple :

- [À la Réunion, la rencontre avec le Conseil régional](#) a donné lieu au souhait de renouveler une convention sur la période 2025/2027 en s'élargissant à des axes tels que des diagnostics RH, la lutte contre l'illettrisme, des préparations collectives à l'apprentissage. À noter qu'au titre de la convention en cours, 103 demandeurs d'emploi ont eu accès aux actions de formation collectives dont 42 % ont poursuivi leur parcours en contrat d'apprentissage, la moitié des stagiaires relevant des OPCO délégués, ce qui démontre l'effet d'entraînement auprès des branches de l'OPCO 2i et d'ATLAS.
- Afin de favoriser les recrutements sur les métiers en tension, AKTO a renouvelé son soutien à [la préparation opérationnelle à l'emploi collective \(POEC\)](#), véritable levier de montée en compétences, de formation et d'accès à l'emploi. [En Martinique](#), AKTO a ainsi

financé la POEC insertion par le sport pour la branche Prévention-sécurité, permettant la formation de 36 personnes au métier d'agent de sécurité.

- Pour renforcer les actions qui concourent à l'insertion professionnelle des jeunes, des publics défavorisés et des personnes en situation de handicap AKTO poursuit ses partenariats avec l'Agefiph et la Mission Locale. À Mayotte, AKTO a notamment participé à l'accompagnement social de 125 jeunes alternants en difficulté en 2023, afin de prévenir d'éventuelles ruptures de parcours. Cet engagement se poursuit dans les filières métiers du tourisme au travers d'un accord-cadre ADEC Tourisme signé en novembre 2024 entre AKTO, l'Etat, le Conseil départemental et l'Agence de l'attractivité et du développement touristique de Mayotte. L'objectif est de contribuer à la structuration de la filière Tourisme à Mayotte par la montée en compétences des actifs. Cet engagement s'inscrit dans une volonté de promouvoir les métiers et de favoriser le développement des qualifications afin de répondre aux défis de l'émergence d'un secteur touristique compétitif.
- Enfin, l'EDEC lancé avec l'Etat pour Saint-Pierre et Miquelon, a été élargi et étendu pour 2025 au financement d'actions de formation débouchant sur une certification professionnelle ou qualifiantes visant à la montée en compétences des salariés et favorisant le maintien dans l'emploi. Le volet parcours de formation est renforcé pour se poursuivre en 2025 avec un soutien supplémentaire de l'Etat et d'AKTO, celui-ci ayant été entériné lors du Bureau le 20 novembre dernier.

### Bilan de l'action d'AKTO dans les territoires d'outre-mer en 2023-2024

En 2023, l'action d'AKTO s'est déclinée au plus près des besoins des territoires et a permis :

- La formation de plus de 12 660 salariés,
- Le financement de plus de 6 000 contrats d'apprentissage au sein des entreprises locales,
- L'accompagnement et le conseil à travers le diagnostic Flash de plus de 1 000 entreprises et la mise en place de la prestation conseil RH auprès de 50 entreprises,
- La formation de plus de 660 demandeurs d'emplois dans le cadre de la POEC,
- L'accompagnement social de 378 apprentis.

Tout au long de 2024, AKTO a continué à déployer des moyens permettant, au **30 septembre 2024** :

- La formation de plus de 10 000 salariés stagiaires,
- Le financement de plus de 3 000 contrats d'apprentissage,
- L'accompagnement et le conseil à travers le diagnostic Flash de plus de 1 000 entreprises,
- La formation de plus de plus de 170 demandeurs d'emplois dans le cadre de la POEC,
- L'accompagnement social de plus de 260 apprentis.

## Un plan d'actions 2024-2025 volontariste alimenté par les partenaires sociaux des branches dans chacun des territoires

Afin de renforcer chaque année son action dans les territoires d'outre-mer et de garantir un accès équitable à la formation et à un emploi durable sur tout le territoire, le Conseil d'administration d'AKTO porte un plan d'actions ambitieux autour de trois axes :

1. Répondre aux besoins de recrutement par le développement de l'alternance et la formation des demandeurs d'emploi ;
2. Soutenir les entreprises et les salariés face aux transformations ;
3. Faciliter l'accès à l'emploi des publics prioritaires.

Mis en place en 2021, les Conseils d'orientation paritaires (COP) rassemblent les représentants des organisations patronales et syndicales des branches des services relevant d'AKTO dans chacun de ces territoires. Leur rôle est d'identifier les besoins spécifiques de formation, de qualification des salariés et d'emploi des entreprises et de leur territoire. Ces derniers viennent orienter les politiques d'interventions des Branches à l'échelle nationale pour une meilleure adéquation de celles-ci avec les spécificités locales : tensions sur des branches en particulier, manque de formation, besoin de faciliter l'accès aux compétences de base, etc.

*“Partout où il est présent, AKTO est au service de ses branches pour répondre aux besoins des entreprises et des salariés. Ces rencontres avec les partenaires sociaux des COP et les acteurs locaux permettent d'inscrire notre action dans une dynamique concrète adaptée aux réalités de chaque territoire ultramarin et de nous y inscrire dans la durée.” Déclare le Président Laurent Barthélemy*

*“Le soutien d'AKTO en faveur des salariés des territoires ultramarins est un engagement de longue date. Le Conseil d'administration d'AKTO est fier de poursuivre cette action qui se déploie très concrètement avec l'appui de nos partenaires nationaux et locaux. Notre rôle d'organisme paritaire est d'assurer à tous les salariés, où qu'ils soient, un accès équitable à la formation et à l'emploi.” Ajoute le Vice-président Jean Hédou*

### Contacts presse :

[pierre-yves.galley@tbwa-corporate.com](mailto:pierre-yves.galley@tbwa-corporate.com) - 06 42 98 71 47

### À propos d'AKTO :

AKTO est l'opérateur de compétences des branches professionnelles des secteurs des services, qu'il appuie pour faire face aux enjeux de transformation environnementale, digitale et sociale. A l'appui de la stratégie de chaque branche sur les sujets de qualification, de formation et d'emploi, AKTO éclaire et guide les entreprises, les salariés et jeunes sur les métiers et emplois d'aujourd'hui et de demain. Sa position au cœur de l'écosystème lui permet de partager la vision prospective de ses 21 branches avec l'ensemble de

ses parties prenantes sur le territoire national (dans l'hexagone et outre-mer), afin d'opérer des synergies entre les acteurs de la formation professionnelle.

**AKTO en quelques chiffres :**

AKTO accompagne 364 000 entreprises, parmi lesquelles 88 % de TPE et 6 Millions de salariés. En 2023, 135 000 nouveaux alternants ont été accompagnés, plus de 536 000 salariés ont bénéficié d'une formation et 21 000 demandeurs d'emploi ont suivi un parcours de formation en lien avec un métier clé dans le cadre de la Préparation opérationnelle à l'emploi collective. AKTO emploie plus de 1 000 salariés sur tout le territoire dans l'hexagone et Outre-mer dans lesquels AKTO a délégation de service pour 2 OPCO : Atlas et Opco 2i. AKTO est également OPCO unique dans les territoires de Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre et Miquelon.